QUESTIONS ORALES

L'INDUSTRIE

LA SOCIÉTÉ FORD—LES MESURES AMÉRICAINES CONTRE LA POLLUTION ET LES FILIALES AU CANADA

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au ministre de l'Industrie et du Commerce une question concernant les difficultés de production causées à la Ford Motor par suite des contrôles antipollution imposés par les États-Unis. Le ministre ou son ministère a-t-il communiqué avec la compagnie afin de savoir ce qu'il en est et quelles mesures la filiale canadienne se propose de prendre?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Oui, monsieur l'Orateur, mon ministère a communiqué avec la compagnie Ford. Les difficultés qu'elle éprouve aux États-Unis relativement aux normes de contrôle de la pollution ont été confirmées. Toutefois, la rumeur selon laquelle la compagnie aurait annoncé des licenciements est fausse.

L'hon. M. Stanfield: Le ministre a-t-il dressé quelque plan en vue de minimiser ce que j'appellerais les contrecoups de difficultés de ce genre à la Ford? Je songe en particulier à la possibilité de la cessation, ou tout au moins du ralentissement, des activités des fournisseurs de la société Ford du Canada. Le ministre envisage-t-il certaines mesures pour parer à un tel effet?

L'hon. M. Pepin: Autant que je sache, monsieur l'Orateur, la question est pour le moment hypothétique. Je vais me renseigner davantage et voir s'il y aurait lieu d'agir.

LA QUALITÉ DU DISPOSITIF D'ÉCHAPPEMENT DES VÉHICULES DE FABRICATION CANADIENNE

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une autre question supplémentaire au ministre des Transports? Songe-t-il à établir une vérification constante des normes de qualité en ce qui concerne l'échappement des voitures de fabrication canadienne, en plus de la production de témoignages en fin d'année par les sociétés elles-mêmes?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur, nous disposons de certains services distincts de contrôle. Comme le député le sait, j'en suis sûr, nos contrôles ne s'appliquent qu'aux nouvelles voitures qui quittent la fabrique; nous ne pouvons assurer une telle garantie qu'aux nouvelles voitures. Ensuite, la question relève de chacune des provinces. Mais nous sommes parvenus avec beaucoup de succès à prévoir une série d'ententes avec les provinces qui nous permettra, d'une certaine manière, d'œuvrer sur le plan national, c'est-àdire de prévoir une norme nationale.

LES CRITÈRES AMÉRICAINS DE SÉCURITÉ ET LES VOITURES DE FABRICATION CANADIENNE

M. Max Saltsman (Waterloo): Ma question supplémentaire s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Pourrait-il nous dire si son ministère était au courant des normes de sécurité établies par le gouvernement américain et si en raison de l'importance des exportations de voitures vers les États-Unis, les compagnies d'automobiles

ont été priées d'inclure des dispositifs de sécurité dans les modèles qu'elles exportent?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Malheureusement, monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant. J'ai appris la nouvelle ce matin. J'ai ici un rapport qui confirme la réponse que je viens de donner au chef de l'opposition.

M. Saltsman: En raison des difficultés qui vont surgir maintenant pour avoir négligé de prévoir certaines exigences en matière de sécurité pour ce qui est des exportations, le ministre peut-il nous donner l'assurance qu'il va se tenir en rapport avec les fabricants d'automobiles pour s'assurer qu'ils vont à l'avenir se conformer aux règlements de sécurité?

L'hon. M. Pepin: Je ferai tout ce qu'il y a lieu de faire, mais le ministre des Transports a peut-être quelque chose à ajouter à ce sujet.

L'hon. M. Jamieson: La loi actuelle, qui a trait à la sécurité des automobiles, s'applique non seulement aux automobiles fabriquées au Canada mais à toutes les voitures importées au Canada; peu importe le pays d'origine, toutes les voitures importées au Canada sont assujetties aux règlements que nous établissons.

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence est d'avis que nous devrions terminer la première ronde de questions. Je donne maintenant la parole au député de York-Sud, ensuite ce sera le tour du député de Shefford, puis nous reviendrons au député de Waterloo et au député d'Oshawa-Whitby, qui poseront leurs questions supplémentaires.

[Plus tard]

M. Max Saltsman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Je me suis adressé à lui parce qu'à mon sens la vérification des prescriptions relatives à la sûreté sur le marché de l'exportation se rapporte davantage à la fabrication et aux fermetures éventuelles des usines si ces normes ne sont pas respectées qu'à l'aspect sécurité lui-même. Vu que nous exportons une telle quantité d'automobiles aux États-Unis, j'espère que le ministre nous donnera l'assurance qu'il vérifiera si ces dispositions qui existent dans d'autres pays sont respectées et si les fabricants au Canada se conforment à ces dispositions afin d'éviter que les exportations ne soient restreintes ou retardées.

LA SOCIÉTÉ FORD—LE RISQUE DE FERMETURE ET LES RÈGLEMENTS AMÉRICAINS—LA FABRICATION POUR LE MARCHÉ CANADIEN

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, je veux poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce. Puisque les travailleurs canadiens de la société Ford sont en danger immédiat—mais non inévitable—d'être congédiés, ce qui modifierait les objectifs de production du marché canadien, et vu que la société a indiqué que la production au Canada pourrait cesser, la plupart de ses modèles étant exportés aux États-Unis, le ministre pourrait-il obtenir l'assurance que si cela se produisait d'une façon ou d'une autre, la société gardera au moins le nombre d'employés nécessaires pour fabriquer des automobiles en quantité suffisante pour le marché canadien?